



STATISTIQUES ET INDICATEURS

RETOUR À L'EMPLOI APRÈS FORMATION PAYS DE LA LOIRE - 1ER TRIMESTRE 2024

→

AU 1er TRIMESTRE 2024
LE TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI
6 MOIS APRÈS FORMATION
EST DE

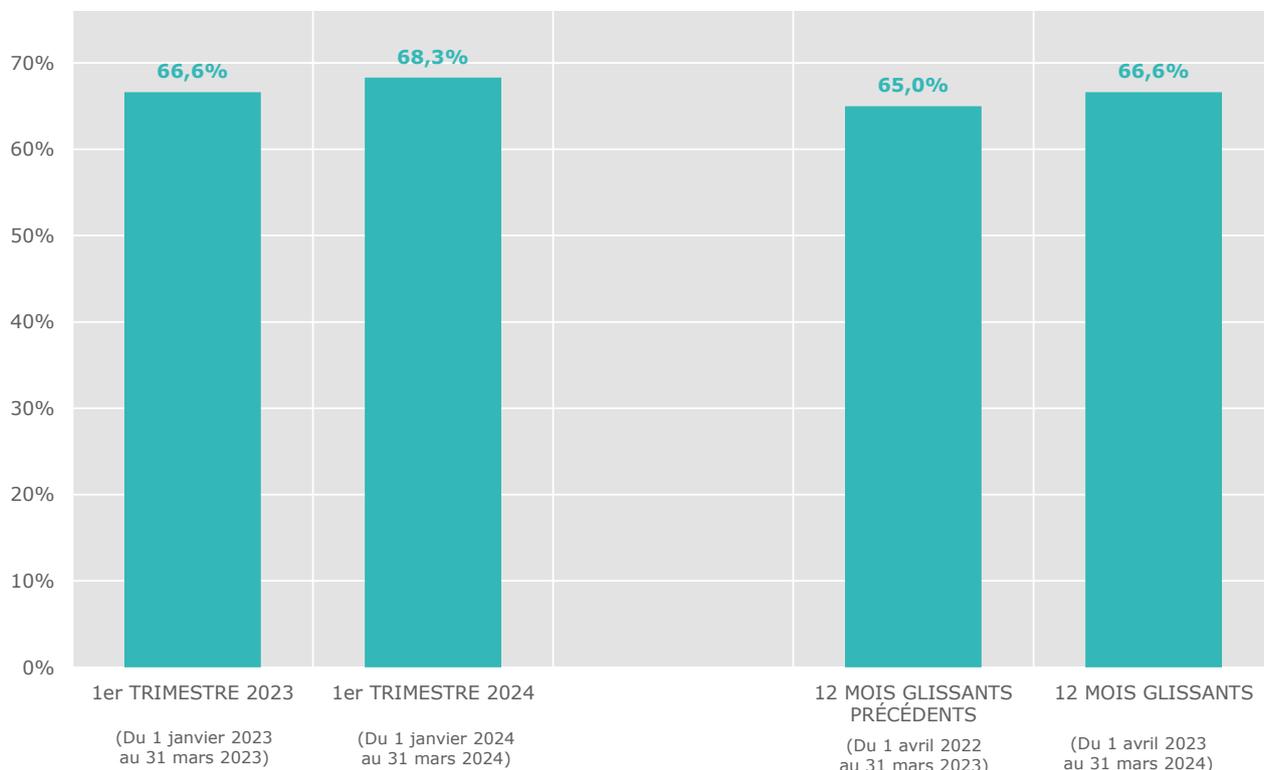
68,3%

Entre janvier 2024 et fin mars 2024, **9 678** demandeurs d'emploi sont sortis d'une formation en Pays de la Loire. Parmi eux, **68,3%** ont eu accès à un emploi au cours des six mois qui ont suivi la fin de la formation, soit **6 608** retours à l'emploi sur un trimestre. Le taux d'accès à l'emploi six mois après formation est en hausse sur un an : **+1,7 points** par rapport au 1er trimestre 2023.

Au niveau national, sur les **209 568** demandeurs d'emploi sortants de formation lors du 1er trimestre 2024, ils sont **59,5%** à accéder à l'emploi dans les six mois. Ce taux est bien inférieur à celui de la région, même si l'évolution nationale connaît aussi une hausse plus favorable sur un an avec **+2,8 points**.

Sur douze mois glissants, d'avril 2023 à fin mars 2024, le taux d'accès à l'emploi dans les six mois suivant la fin de formation atteint **66,6%** en Pays de la Loire, soit une hausse plus importante avec **+1,6 points** par rapport à la même période l'année passée.

GRAPHIQUE 1 :
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN D'UNE FORMATION



TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DÉTAILLÉ

Le taux de retour à l'emploi varie selon les caractéristiques du stagiaire.

Les demandeurs d'emploi seniors affichent des taux plus faibles que les autres demandeurs d'emploi : **62,4%** d'entre eux retrouvent un emploi dans les six mois. En évolution annuelle, hormis la tranche d'âge des 30 à 39 ans, toutes les autres classes bénéficient de la hausse annuelle, dans des proportions différentes, dont notamment une forte augmentation de **+5,7 points** pour les moins de 25 ans.

Le taux d'accès à l'emploi après formation est plus faible pour les demandeurs d'emploi de longue durée (ayant cumulé 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 mois précédant l'entrée en formation) que pour les autres stagiaires avec respectivement **51,6%** contre **69,7%** pour les autres stagiaires.

De même, les demandeurs d'emploi non qualifiés affichent une situation moins favorable : **65,9%** ont retrouvé un emploi dans les six mois suivant la formation, contre **68,9%** pour les demandeurs d'emploi qualifiés.

Le type de formation joue aussi un rôle sur le retour à l'emploi. Les taux de retour concernant les AFPR et POEI, deux types de formation préalable à l'embauche, affichent des taux supérieurs, avec respectivement **85,3%** et **90,9%**. Les AIF (Aides Individuelles à la Formation, mobilisables lorsque les autres dispositifs ne peuvent être appliqués) et les formations autres affichent des taux plus faibles, avec respectivement **62,7%** et **65,4%**.

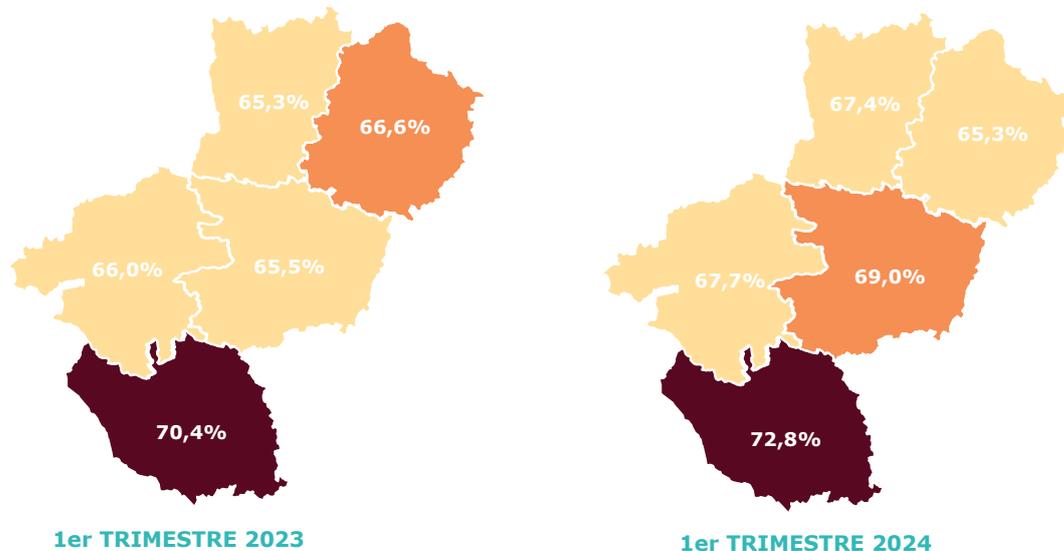
TABLEAU 1 :
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN D'UNE FORMATION,
SELON LES CARACTÉRISTIQUES DU DEMANDEUR ET DE LA FORMATION

| | SORTANTS DU 1er TRIMESTRE 2023 | SORTANTS DU 1er TRIMESTRE 2024 | ÉVOLUTION |
|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------|
| AGE À L'ENTRÉE DE FORMATION | | | |
| Moins de 25 ans | 65,2% | 70,9% | + 5,7 pts |
| Entre 25 et 29 ans | 68,0% | 69,3% | + 1,3 pts |
| Entre 30 et 39 ans | 69,4% | 69,0% | - 0,4 pts |
| Entre 40 et 49 ans | 67,4% | 68,2% | + 0,8 pts |
| 50 ans et plus | 60,7% | 62,4% | + 1,7 pts |
| ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION | | | |
| Autres demandeurs d'emploi | 68,2% | 69,7% | + 1,5 pts |
| Demandeurs d'emploi de longue durée | 52,5% | 51,6% | - 0,9 pts |
| NIVEAU DE FORMATION | | | |
| Demandeurs d'emploi qualifiés | 67,6% | 68,9% | + 1,3 pts |
| Demandeurs d'emploi non qualifiés | 62,5% | 65,9% | + 3,4 pts |
| TYPE DE FORMATION | | | |
| AFPR | 86,8% | 85,3% | - 1,5 pts |
| POE Individuelle | 90,2% | 90,9% | + 0,7 pts |
| AIF | 61,1% | 62,7% | + 1,6 pts |
| Autres formations | 63,9% | 65,4% | + 1,5 pts |
| Ensemble | 66,6% | 68,3% | + 1,7 pts |

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DÉTAILLÉ

Les situations de retour à l'emploi six mois après la fin de formation varient entre les départements de la région. La Vendée affiche le taux de retour le plus important avec **72,8%** au 1er trimestre 2024, suivie du Maine-et-Loire avec **69,0%**. Les trois autres départements affichent des taux inférieurs à celui des Pays de la Loire, avec **67,7%** pour la Loire-Atlantique, **67,4%** pour la Mayenne et **65,3%** pour la Sarthe.

GRAPHIQUE 2
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI PAR DÉPARTEMENT



SOURCE ET DÉFINITION

CHAMP

Ensemble des formations suivies par les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, à l'exclusion des formations de remise à niveau/savoirs de base et remobilisation, qu'elles soient financées par France Travail ou par une autre structure, et quelle que soit la rémunération perçue par le demandeur d'emploi.

L'INDICATEUR D'ACCÈS À L'EMPLOI

Il vise à repérer l'accès à un emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent la sortie de formation. Il correspond à un indicateur de la convention tripartite. Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- sont en catégorie C (ont déclaré une activité réduite de plus de 78 h) sans être en catégorie A ou B le mois suivant ;
- sont sortis des listes pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- sont en catégorie E en fin de mois ;
- ont une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un contrat de 30 jours ou plus prenant effet entre M+1 et M+6 transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrat de travail temporaire).

NOTE IMPORTANTE : RUPTURE DE SÉRIE À PARTIR DE 2020

À partir de début 2020, le périmètre de l'indicateur s'élargit et prend en compte l'ensemble des formations suivies à l'exclusion des formations de remise à niveau/savoirs de base et remobilisation, qu'elles soient financées par Pôle emploi ou par une autre structure (ex: Conseil régional), et quelle que soit la rémunération perçue par le demandeur d'emploi. Il en résulte une hausse des volumétries à partir de cette date.

Directeurs de la publication :
Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :
Service SEE – Pascal LIAIGRE
Contact : statsPDL@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes

WWW.FRANCETRAVAIL.ORG

